



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

2023

Le SNAD CGT
vous présente ses
meilleurs voeux



**Pour une nouvelle année de luttes
et de conquêtes sociales**

AG EPAF

Rappel...

SNAD-CGT

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr

Sommaire :

- Page 3 : Les élus...
- Page 4 : Les manifs...
- Page 5 : AG EPAF - déclaration liminaire
- Pages 6, 7, 8 et 9 : Compte-rendu AG EPAF



RAPPEL...

Nous souhaitons rappeler à chacun, et particulièrement à notre hiérarchie que le harcèlement n'a sa place nulle part, encore moins dans notre administration !!

Il semble opportun également de préciser que le harcèlement est une chose très grave, punie par la loi...

Non, la victime ne l'a pas cherché !

Non, la supériorité hiérarchique n'autorise pas tout !

Non, ça veut dire NON !

Non, ce n'est pas à la victime d'être déplacée !

Non, l'agresseur ne peut être simplement déplacé, sans enquête administrative !

Non, la victime n'a rien à cacher ! Et surtout, la victime ne doit plus être en contact avec son agresseur !

L'inaction suite à la connaissance de faits de harcèlement est une non-assistance à personne en danger !

À la CGT, nous demandons que les faits de harcèlement soient systématiquement pris réellement en charge par le référent harcèlement de la Direction (adjoint au DI), par les services concernés et qu'une enquête administrative soit diligentée sans délai dès la dénonciation des faits.

Ces faits ne peuvent pas être simplement mis sous un tapis, sans autre traitement, en attendant que le temps passe.

L'inaction est une autre forme d'agression de la victime.

Nous serons vigilants ! Nous serons toujours actifs auprès des autorités compétentes !

Nous ne pouvons laisser perdurer d'anciennes pratiques.

Alors, si vous êtes témoins ou victime, si vous avez besoin d'écoute ou d'aide, n'hésitez surtout pas à en parler !

La CGT est là pour vous aider et vous accompagner.

Elus CSA

Frédérique TUFFERY	frederique.tuffery@douane.finances.gouv.fr
Sandrine BOUILLOT	Sandrine.bouillot@douane.finances.gouv.fr
Nicolas CAPDEBOSC	Nicolas.capdebosc@douane.finances.gouv.fr
Agnès PETIT-RAGARU	Agnes.ragaru@douane.finances.gouv.fr
Julien ESTRAMPES	Julien,estrapmes@douane.finances.gouv.fr
Jean Christophe ALBRICH	Jean-christophe,albrich@douane.finances.gouv.fr

Elus Formation Spécialisée attachée au CSA

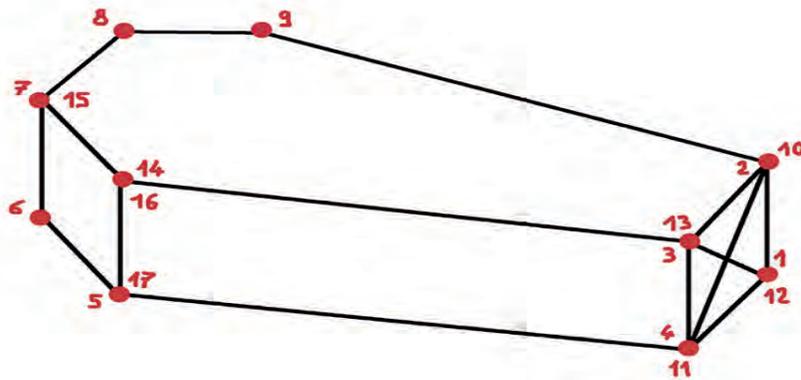
Sandrine BOUILLOT	06 18 20 30 28
Philippe SIMON	09 70 27 69 90
Jean Christophe ALBRICH	09.70.27.72 24
Agnès PETIT-RAGARU	09 70 27 61 03
Christophe RIBOULEAU	09 70 27 60 69

Formation spécialisée de services

Patrice ARENALES	06 64 56 62 25
Rodrigue LAMADJI	07 84 00 48 97
Alexandra ARENALES	06 08 00 00 64
Philippe SIMON	09 70 27 69 90



Tous dans la rue le 19 janvier



**Dessine ta retraite
en reliant les points**

LWO

BÉZIERS - 10 heures 30
Devant la bourse du travail

SÈTE - 10 heures 30
Devant la place de la Mairie

MONTPELLIER - 11 heures
Devant l'hôtel de la métropole, place ZEUS

NÎMES - 14 heures
Devant le lycée Hemingway, ex-Camargue

Déclaration liminaire CGT

Les assemblées générales de fin d'année sont un peu particulières car elles portent sur un atterrissage de l'année en cours non achevée (arrêtée en octobre) Cette assemblée générale de décembre doit permettre surtout de définir la trajectoire à mettre en place pour l'année suivante, soit 2023.

Après les années 2020 et 2021 très impactées à la fois par le choix politique de vendre nos résidences à l'exception des 6 sites conservés et par la crise sanitaire. L'année 2022 est donc une année de transition vers des offres en matière de Vacances Loisirs totalement inversées, à savoir 70% de séjours prestataires et 30% de séjours EPAF et aussi par un choix délibéré d'offres essentiellement en locations meublées quotientarisées. Cette révolution de notre politique en matière de vacances demande l'élaboration d'une stratégie ambitieuse à définir et des moyens correspondants.

L'objectif recherché semble t il par le secrétariat général est d'offrir aux agents du ministère une politique attractive notamment en direction des plus jeunes tout en maintenant une offre sociale à ceux qui en ont le plus besoin. Cette modification de l'offre nécessite que s'ouvrent au cours de l'année 2023 des groupes de travail au sein de l'association sur les choix qui pourront être faits.

Une politique ambitieuse nécessite des moyens budgétaires. Cela nous ramène au problème récurrent de la subvention.

2022 : 19,2 millions d'euros (20 millions d'euros prévus) certes abondée de 603000 euros de reprise de fonds dédiés mais amputée à hauteur de un million trois par les charges liées à la maintenance et au gardiennage des résidences cédées. Une fois de plus l'État propriétaire se défait de ses responsabilités en utilisant des fonds propres à l'association.

Subvention 2023 toujours 20 millions d'euros malgré l'inflation galopante amenant une hausse significative des charges. Cette inflation les agents la subissent directement par une hausse de 5 % des tarifs. Pourquoi cette subvention ne suit elle pas l'inflation alors que c'est dans ces moments là que l'on doit retrouver toute l'utilité de l'action sociale?

Autre point de vigilance : La Saline. Il semblerait qu'aujourd'hui ce centre qui trouve enfin ses marques car on a observé une réelle augmentation des réservations tant réunionnaises que métropolitaines devrait être cédé, du moins concernant la gestion, à d'autres opérateurs. Nous sommes totalement opposés à un transfert quelconque de gestion. Nous nous trouvons devant une volonté politique de se débarrasser de ce site à travers d'arguments qui nous paraissent fallacieux. Une décision de ce type ne pourra que générer de vives réactions des personnels notamment réunionnais.

Nous tenons une fois encore à remercier EPAF et ses personnels pour leurs fortes implications durant ces périodes agitées et difficiles.

Les représentants de la CGT

Assemblée Générale Ordinaire EPAF du 14/12/2022

Mr Houteer, président d'EPAF, commence la réunion par le sujet de la vente des résidences.

Il rappelle que l'association est sous tutelle, et donc la marge de manœuvre d'EPAF disparaît lorsque la tutelle ordonne.

EPAF a réussi cependant à obtenir un retour de 50 % de la vente des résidences.

Concernant l'idée de la recherche d'un hypothétique repreneur solidaire soulevée par la Tutelle et qui rachèterait les centres à des tarifs immobiliers particulièrement élevés pour certains, puis investirait des sommes énormes pour remettre à neuf ces centres, pour des prestations sociales, le comité d'EPAF n'y croit pas car c'est financièrement impensable.

La vente prend du temps et en prendra encore dans l'avenir car l'État n'a jamais vraiment référencé ses résidences, parfois les actes n'existent même pas, donc ce travail de recadrage notarial indispensable ralentit le processus de vente.

L'inversion du pourcentage de la part locative sur la part hôtellerie (offre complète), avant de 30 % d'offres locatives pour 70 % d'offres complètes, aujourd'hui inversé, nous a pénalisé dans nos prévisions. On a du donc prendre plus de prestataires et du coup on perd de la souplesse par rapport au parc que l'on gère directement.

La Saline

Concernant La Saline, MR Houteer déclare signer ce jour le renouvellement de la convention pour cette résidence.

La plus grande menace était de voir cette convention s'arrêter au 31 décembre 2022. Ce renouvellement dépendait du bon vouloir des autorités de l'île.

Les prévisions du Secrétariat Général étaient que cette convention n'allait probablement pas être renouvelée, les réservations pour cette fin d'année ont donc dû être gelées, elles sont donc définitivement perdues malgré cette reconduction car cette résidence est occupée à 50 % par des métropolitains qui n'ont que très peu de souplesse avec les réservations d'avion.

Cette résidence qui a eu un taux très bas d'occupation en 2019-2020-2021 (19%) est passée à un taux de 65 %, c'est à dire un taux équivalent à ceux de métropole, ainsi qu'une similarité sur la répartition entre cadres C, B et A toujours avec la métropole.

On constate aussi une montée en puissance des réservations des personnels des autres ministères associés pour bénéficier des offres de La Saline. Le taux est de 5 % pour ces autres ministères.

A titre informatif, ce site est fermé en septembre et en juin, les 2 mois les plus creux. Le nombre de réservations étant presque nul, la fermeture permet alors les réfections du site et la pose de congés du personnel.

Interpellé par Solidaires pour ne pas limiter le nombre de personnes à l'arbre de Noël à La Saline, ne plus appliquer le taux de 4 invités aux vacanciers de La Saline et les frais de 10 euros par invité, le président répond qu'il est lui-même pénalement et directement responsable des problèmes de sécurité des centres EPAF, il ne dérogera donc pas à sa prise de position sur 4 invités maximum et les 10 euros par personne car la route pour accéder à la résidence se termine en goulet, le stationnement sauvage referme davantage ce goulet, il est donc hors de question de surnumérer les personnes ayant accès au site pour des questions évidentes de sécurité, en plus des problèmes de nuisances que ce surnombre peut amener aux autres vacanciers de La Saline. Et concernant l'arbre de Noël, ce site EPAF est légalement prisonnier d'un nombre de personnes donné, EPAF n'a pas le libre choix sur cette question.

Mr Richter, trésorier, complète le paragraphe concernant La Saline en faisant remarquer que c'est Mr Christian EKERT, alors ministre du Budget (2014/2017) qui avait demandé à EPAF de reprendre le domaine de La Saline.

Finances

Mr Richter, trésorier, qualifie 2022 de « correct » tout en précisant que la situation reste précaire. 1,44 millions d'euros de chiffre d'exploitation et un excédent de 543000 euros.

2021 se termine avec une charge de 1,3 millions d'euros pour le gardiennage des résidences.

Le fond de roulement est de 7,77 millions d'euros (légère baisse par rapport à 2021 qui était de 7,84 millions d'euros. EPAF est donc en besoin de roulement.

10,7 millions d'euros de trésorerie.

2022 : On a bien géré, on a placé l'argent là où il le fallait, on s'en tire bien vu les charges des résidences.

Fréquentation :

165000 nuitées en 2022 (pour 240000 nuitées avant la période COVID) et 6800 enfants partis en 2022 (pour 14000 autrefois).

La conclusion est que EPAF a encore du travail pour retrouver les fréquentations d'avant le COVID, si tenté que ce soit possible.

De 2021 à 2022, augmentation de 18 % des nuitées.

La baisse de la subvention oblige EPAF à s'adapter au montant qui nous est octroyé. On est obligé de s'adapter en diminuant l'activité.

Depuis 10/12 ans, nous demandons à l'État propriétaire d'investir dans les résidences.

Il faut, pour garder la valeur du parc, entre 5 à 8 % d'investissements par an de la valeur de ce parc.

Malgré tous nos efforts, et les montées aux créneaux répétées de Mr Houteer, président de l'association, nous ne sommes pas parvenus à infléchir l'État sur ce sujet.

Il aurait fallu, avec l'estimation la plus basse, au moins 3 à 4 millions d'euros par an. Or les années fastes, nous avons 1 million d'euros, puis 600000 euros en 2018 et plus rien à partir de 2019.

L'état des résidences s'est donc logiquement dégradé, et ce fut le déclencheur de la vente des résidences par l'État.

Et c'est donc sur la trésorerie de fonctionnement d'EPAF que nous entretenons les résidences, La Baule actuellement (la première phase a débuté, une seconde phase prévue pour l'année suivante).

On prend en compte les nuitées consommées et non achetées.

Mr Bazile, directeur général d'EPAF précise:

soit on achète, soit on loue auprès des prestataires, des nuitées.

1- Louer signifie que si on ne loue pas, on peut rendre au prestataire ce que l'on a pas utilisé.

Cependant, si l'on veut une rétrocession sans pénalités, il faut rendre entre 2 à 3 mois avant les dates les nuitées au prestataire. Ce qui enlève à EPAF énormément de souplesse. De plus, il faut bien doser, car si l'on rend beaucoup de nuitées même dans les temps, c'est une difficulté pour le prestataire, qui restreindra alors nos demandes l'année suivante. Enfin, la location a un coût plus élevé que l'achat.

2- Soit acheter (le linéaire). Le linéaire signifie que si on loue, ou pas, c'est payé. C'est moins cher que la location, plus souple aussi car on peut louer jusqu'au dernier moment, par contre, on doit absolument remplir les nuitées, et pour cela, il faut de la lisibilité que l'on a pas encore pour planifier un haut taux de remplissage. On aura beaucoup plus de lisibilité l'année prochaine car EPAF travaille toujours à n-1 au niveau des années.

EPAF prendra donc du linéaire pour l'année prochaine pour les points où l'association commencera à avoir une lisibilité.

Mr Bazile, sur le soucis de faire appel à plus de prestataires qu'auparavant depuis la fin de l'utilisation des résidences reprises par l'État, affirme qu'EPAF a une offre de diversité supérieure à ce qu'elle a pu être auparavant, les produits des prestataires étant de qualité supérieure à celle des anciennes résidences.

Évolution du schéma familial chez EPAF : Elles sont plus jeunes et plus nombreuses que ce qu'elles étaient auparavant.

Absence de la tranche des 25/30 ans.

350000 euros d'investissements ont été effectués en 2022, notamment 70000 euros en informatique, 120000 euros pour Prémant pour des trappes de désenfumage et le chauffage de la piscine et 45000 euros en réaménagement social.

Les investissements de l'État sont pris en charge par les reprise des fonds dédiés (604000 euros) avec la montée en gamme de La Baule (en 2 phases) pour se mettre au niveau de qualité des prestataires.

Les colonies

Concernant les colonies, EPAF a presque atteint le nombre de 7000 enfants partis en 2022 (6793 exactement).

Il est à noter la reprise des séjours à l'étranger (4276 départs en Europe).

Des difficultés cependant :

- La partie Vacances enfants souffre d'un manque de personnel notamment d'encadrants BAFA.

Il n'y a pas eu de formation BAFA durant les 2 années de Covid. Or la durée de vie d'un BAFA est de 3/4 ans, c'est à dire la période étudiante. En guise d'illustration, le responsable EPAF Enfants cite qu'auparavant, pour les 120 postes à pourvoir, il y avait 600 candidatures spontanées, or aujourd'hui EPAF n'en reçoit que 60.

- Le Pass sanitaire étendu aux plus de 12 ans en début d'année a provoqué plusieurs annulations.

- Problèmes d'avions annulés.

Petit reprise pour les 4/11 ans mais ce créneau reste difficile.

EPAF développe l'inscription en ligne.

Les nouveaux séjours de 12 jours : les acteurs responsables de ce secteur sont persuadés que ces séjours répondent parfaitement aux schémas de vie actuels (gardes alternées, etc). Ces séjours sont une option supplémentaire mise à l'essai cette année et qui ne se substitue à aucune offre déjà existante.

Mr Bazile précise que les colonies ne sont jamais au complet, il y a toujours de la place sur un site même si ce n'est pas le site voulu prioritairement par l'enfant.

Il met l'accent sur la philosophie d'EPAF qui doit un séjour et non une destination.

Concernant les 6 choix, Mr Bazile rappelle que le quotient familial n'a pas d'incidence sur le choix.

Bientôt, lorsque l'on cliquera sur un site lors de l'inscription informatique, le décompte en direct des places restantes s'affichera.

Budgets 2023

D'abord les objectifs :

-180000 nuitées (au lieu de 165000)

-7500 colons (au lieu de 6800)

20 millions d'euros de subvention reconduits pour 2023

-C'est la première année où il faudra entrer un paramètre supplémentaire dans la gestion du budget annuel : la quotientarisation des locations.

-EPAF doit continuer à faire des investissements sur l'immobilier avec sa subvention qui ne prend pourtant en compte que le fonctionnement de l'association.

-La seule bonne nouvelle, c'est que les frais de gardiennage disparaissent pour 2023 car au 31 décembre 2022, toutes les clés des résidences prévues à la vente seront restituées aux PGD (Pôles de Gestion Domaniaux).

-Avec l'inflation, il va y avoir augmentation du prix des prestataires, y compris des transports. La grosse inconnue reste à savoir quelle sera le niveau de l'augmentation du prix de l'énergie. On s'attend à une hausse de 10 à 15 % des autocaristes et 20 à 30 % du prix des énergies.

A ce propos, Mr Richter, trésorier, fait remarquer que si l'inflation est de seulement 6 % (6 à 7 % prévus par les économistes), cela équivaut à une baisse de 1,2 millions d'euros de la subvention de 20 millions d'euros en 2023 !

Et pour noircir le tableau, EPAF est associable à un acteur de l'hôtellerie, or il est prévu pour ce domaine une inflation de 14 à 15 %.

Et il faut prendre en compte le coût de l'entretien et la montée en gamme du parc restant avec une subvention qui ne prévoit que la partie fonctionnement d'EPAF.

Les 2 grosses difficultés à venir

Le comité EPAF résume aux instances syndicales les 2 grosses difficultés d'EPAF à venir :

L'inflation très forte qui risque d'être très problématique au vu de la subvention qui stagne et, dans une seconde mesure, la pénurie de personnels encadrants enfants.

Assemblée Générale supplémentaire

Élections du nouveau président et du nouveau trésorier.

A l'unanimité, Mr BAUDIER Philippe est élu président d'EPAF
(Mr Houteer président sortant)

A l'unanimité, Mr FROMAGEOT Clément est élu trésorier d'EPAF
(Mr Richter trésorier sortant)

Fin de l'AG.